

MAIRIE DE DONZAC



621 Route des Coteaux

33410 DONZAC

Tél : 05.56.62.97.55

Email : donzac.mairie@wanadoo.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE : **BUDGET 2026**

- I. Le cadre général du budget
- II. Le budget 2026
 - A. Fonctionnement
 - B. Investissement
- III. Vue d'ensemble

I. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif est un acte de prévision (évaluation des recettes et des dépenses sur l'année) et d'autorisation (acte qui autorise le maire à engager les dépenses votées par le conseil municipal).

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. Il est constitué de prévisions de recettes et de dépenses qui doivent s'équilibrer.

Les prévisions de dépenses sont des crédits potentiellement utilisables afin de présenter un budget en équilibre (dépenses/recettes) mais ils ne seront en général pas forcément entièrement utilisés, ce qui constituera éventuellement un résultat de l'exercice positif.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de chaque année (avant le 30 avril en cas d'élections municipales).

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouverture.

II. LE BUDGET 2026

A. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Il permet à notre collectivité d'assurer la gestion des affaires courantes incluant notamment le versement des salaires, les dépenses d'énergie, d'entretien...

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (maintenance de matériel, location de photocopieur, entretien de la voirie, de la mairie, de la commune...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services rendus à la population (location de salles et de logements, concessions cimetière...), des impôts locaux et des dotations versées par l'État et au résultat de l'année N-1.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVUES AU BUDGET :

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les participations aux frais de scolarité et aux repas, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses de fonctionnement prévues au budget **2026** sont de **394 604,86 €**.

Le tableau des effectifs du personnel communal est constitué d'un poste de secrétaire. Elle a été remplacée en juin 2022. Les charges de personnel potentielles et les frais assimilés sont estimés à 61 000 € charges comprises soit 15,46 % du budget de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement	Principaux postes	Montants en €
Charges à caractère général	Energie, entretien voirie, rémunération des prestataires, honoraires, Frais postaux, outillage, petites fournitures, manifestations communales	237 247,00
Charges du personnel	Salaires et charges	61 000,00
Autres charges de gestion courante	Participations au SDIS, services d'eau potable, indemnités des élus, subventions aux associations, frais de scolarité et de participation à la restauration scolaire versés aux communes, restauration, CCAS.	95 475,01
Charges financières	Intérêts d'emprunts	37,63,
Charges exceptionnelles	Amendes fiscales et pénales, annulation titres sur exercices antérieurs	845,22
RAR		0,00
Total des dépenses		394 604,86

Les dépenses de fonctionnement prévues en **2026** sont de **394 604,86 €**.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVUES AU BUDGET :

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (fiscalité directe locale),
- Les dotations versées par l'État (Dotation Globale de Fonctionnement DGF et Dotation de Solidarité Rurale DSR),
- Les recettes encaissées au titre des services rendus à la population.
- D'autres produits issus des taxes sur les entreprises (allocations compensatrices-AC), perçus et compensés par la Communauté des Communes viennent compléter les produits liés aux impôts.

La commune a décidé pour l'année 2026 de ne pas modifier les taux des taxes :

- **Taxe foncière sur le bâti (TFPB) :** = **29,54 %**
- **Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB) :** = **41,82 %**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH) :** = **12 %**

Le produit de la fiscalité locale attendu pour 2026 aux taux votés est de 46 522 €.

Recettes de fonctionnement	Principaux postes	Montants en €
Atténuation de charges	Remboursements liés à des charges sur les salaires	0,00
Produits des services	Cimetière, location de voirie	0,00
Impôts	Impôts locaux	51 320,00
Attribution de compensation	CDC	7 000,00
FNGIR(Fonds national de garantie individuelle de ressources) + fonds de péréquation	État	1 985,00
Taxes consommation finale électricité	SDEEG	1 900,00
Dotations et participations	Dotations de l'État et subventions	28 177,00
Revenus des immeubles	Loyers des logements communaux et de la salle des fêtes	15 000,00
Opération d'ordre entre sections	Report amortissement	0,00
Reprise sur provisions	Créances en non valeur	145,01
Total recettes de l'exercice		105 527,01
Solde d'exécution positif reporté de 2025		289 077,85
Total des recettes de fonctionnement cumulées		394 604,86

Les nouvelles recettes de fonctionnement attendues en **2026** sont de **394 604,86 €**.

B. BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Il est lié aux projets de la commune à moyen ou long terme. Sont concernées des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui est lié au patrimoine communal.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépense : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions importantes de mobilier, de matériel informatique, d'achat d'un bien immobilier et de travaux sur ce bien, d'acquisition d'un véhicule, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recette : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions d'aménagement de voirie).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES AU BUDGET : :

La commune a mis l'accent sur quatre programmes prioritaires de dépenses d'investissement pour l'année 2024, mais a prévu des lignes de crédits sur des opérations potentiellement réalisables dans un délai plus ou moins court :

- La réfection des peintures des murs de l'église et de la sacristie.
- L'aire de jeux pour enfants.
- Renouvellement d'un ordinateur.
- Les travaux de voirie à débattre.

La réfection des peintures des murs de l'église et de la sacristie et l'aire de jeux pour enfants ont fait l'objet de deux demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Dépenses d'investissement	Principaux postes	Montants en €
Opérations d'équipement	Achat mobilier et matériels, travaux de voirie, travaux de bâtiments, adduction d'eau, défense incendie, éclairage public, frais d'études et de recherches sur travaux de voirie	212 095,72
Opérations financières (OPFI)	Emprunts SDISS 33 et dettes assimilées Caution Art 165	593,56 608,00
Restes à réaliser	Dépenses prévues en 2025 réglées en 2026 : Travaux de voirie et socles des bancs de l'église	11 444,10
Total des dépenses d'investissement		224 741,38

Les dépenses d'investissement prévues au budget de 2026 sont de **224 741,38 qu€**.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES AU BUDGET :

La commune perçoit différents types de recettes :

- Les patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement et cession de terrains nus devenus constructibles),
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (FDAEC, DETR, Fond vert),
- Le remboursement de la TVA sur les investissements effectués et les gros entretiens (FCTVA),
- L'affectation d'excédent venant de la section de fonctionnement.

Recettes d'investissement	Principaux postes	Montants en €
Subventions d'investissement attribuées	DETR	0,00
FCTVA	Fonds de compensation de la TVA	0,00
Taxe d'aménagement	Urbanisme	0,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	1068	20 000,00
Caution Art 165	Loyer	608,00
Total recettes de l'exercice		20 608,00
Solde d'exécution positif reporté de 2025	Report des exercices antérieurs	204 133,38
Total des recettes d'investissement cumulées		224 741,28

Les recettes d'investissement prévues au budget 2026 sont de **224 741,28 €**.

III. VUE D'ENSEMBLE

COMMUNE DE DONZAC (M67) - MAIRIE DE DONZAC - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	213 297,28	20 608,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	11 444,10	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 204 133,38

=

=

=

Total de la section d'investissement (2)	224 741,38	224 741,38
--	------------	------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	394 604,86	106 627,01

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 289 077,85

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (3)	394 604,86	394 604,86
---	------------	------------

TOTAL DU BUDGET (4)	619 346,24	619 346,24
---------------------	------------	------------